

# ASSOCIATION REGIONALE LA GRUYERE

## ASSEMBLEE ORDINAIRE DES DELEGUES

---

Procès-verbal no 80  
du jeudi 20 juin 2024, à 17 heures 30  
Salle de conférence sise dans les locaux de la Place d'armes,  
Route des Auges 27, 1666 Grandvillard

---

<u>Présents</u>	:	selon listes des présences
<u>Président</u>	:	Bosson Vincent, Préfet de la Gruyère
<u>Membres du comité</u>	:	Doutaz Jean-Pierre, Secteur Centre, Syndic, Gruyères Gaillard Bertrand, Secteur Rive droite, Syndic, La Roche Pharisa Olivier, Secteur Intyamon, Syndic, Bas-Intyamon Rime Bernard, Secteur La Jagne, Vice-syndic, Val-de-Charmey Wyssmueller Nicolas, Secteur Ville de Bulle, Conseiller communal, Bulle
<u>Délégués</u>	:	les délégués de 24 communes sur les 25 communes que compte le district
<u>Secrétaire régionale</u>	:	Gobet Nadine
<u>Excusés</u>	:	
Comité de direction	:	Roth Pasquier Marie-France, Secteur Ville de Bulle, Conseillère communale, Bulle, Vice-présidente ARG Fragnière Dufour Myriam, Secteur Rive gauche, Syndique, Marsens Morand Jacques, Secteur Ville de Bulle, Syndic, Bulle Rey Noam, Secteur Sionge, Syndic, Vuadens
Coordinatrice-ARG	:	Sottas Thérèse
Commune	:	Hauteville

---

### Ordre du jour

1. Salutations – Contrôle des présences
2. Approbation du procès-verbal no 79 de l'Assemblée du 16 novembre 2023
3. Rapport d'activité 2023 : approbation
4. Comptes 2023
  - 4.1 Présentation des comptes 2023
  - 4.2 Présentation du Rapport de l'organe de révision
  - 4.3 Préavis de la Commission financière
  - 4.4 Approbation des comptes 2023 et décharge aux organes responsables

- 
5. Plan directeur régional : information et suite
  6. Votation du 9 juin 2024 sur la poursuite d'une commune unique : information et suite
  7. Divers
- 

## 1. Salutations – Contrôle des présences

**M. le Président** souhaite la bienvenue à tous les participants. Il salue Mesdames et Messieurs les Députés au Grand Conseil, les Syndics, les Conseillers communaux, les membres du Comité de direction, M. Nicolas Hassler, Président de la Commission financière ainsi que ses membres, Mmes Nadine Gobet, Secrétaire régionale, Thérèse Anatrà-Luchinger, Juriste et Patricia Gachoud, Secrétaire. Il salue également Mesdames et Messieurs les représentants de la presse qu'il remercie de relayer les débats et décisions, un relai important vers les citoyennes et citoyens.

**M. le Président** a une pensée toute particulière pour M. Bernard Muller qui est décédé et qui a été enterré ce jour dans sa Commune de Charmey. Il fut le premier Secrétaire régional de l'ARG et avec M. l'ancien Préfet Placide Meyer, il fut l'une des chevilles ouvrières de l'ARG. Au nom de l'ARG, il adresse ses sincères condoléances à sa famille et ses proches.

**M. Daniel Raboud**, Syndic de la Commune de Grandvillard, adresse ses souhaits de bienvenue. Il présente sa Commune et informe qu'elle a le plaisir d'offrir l'apéritif qui sera servi après l'Assemblée des délégués de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » AISG qui suit celle de l'ARG et qui aura lieu à 19 heures.

**M. le Président** constate la présence de 24 communes sur les 25 communes membres de l'ARG, ce qui représente 118 voix, celle du Président comprise. Il relève que l'Assemblée est valablement constituée et apte à prendre des décisions. A noter que Mme Catherine Beaud, représentante de la Commune de Riaz est arrivée avant l'énoncé du point 2 de l'ordre du jour.

**M. le Président** désigne deux scrutateurs, soit

- Mme Catherine Bussard, Vice-syndique de la Commune de Gruyères
- M. Thierry Moret, Vice-syndic de la Commune de La Roche

**M. le Président** relève que les délégués ont reçu la convocation dans le délai statutaire accompagnée du Rapport d'activités 2023 et des comptes 2023.

La convocation a également paru dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg.

Il demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de la convocation et de l'ordre du jour. Il constate que ce n'est pas le cas.

## 2. Approbation du procès-verbal no 79 de l'Assemblée du 16 novembre 2023

**M. le Président** rappelle que chaque commune a reçu un exemplaire du procès-verbal par courriel du 17 janvier 2024. Il demande si la lecture du procès-verbal est demandée et s'il y a des remarques à formuler. Il constate que ce n'est pas le cas.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité le procès-verbal no 79 de l'Assemblée des délégués du 16 novembre 2023.

**3. Rapport d'activité 2023 : approbation**

**M. le Président** rappelle que le Rapport d'activité récapitule les travaux réalisés au sein de l'ARG durant l'année écoulée, que ce soit lors des Assemblées annuelles, des Comités de direction ou des diverses commissions ou groupes de travail. Chaque commune a reçu un exemplaire avec la convocation. Ce document a été préparé par la Secrétaire régionale, Mme Gobet qu'il remercie et il a été approuvé par le Comité de direction lors de sa séance du 15 mai 2024.

Il demande s'il y a des questions et constate que ce n'est pas le cas. Il passe au vote.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité le Rapport d'activité 2023.

**4. Comptes 2023**

**4.1 Présentation des comptes 2023**

**M. le Président** informe que les comptes 2023 ont été approuvés par le Comité de direction du 15 mai 2024 et ils ont été révisés par la Fiduciaire Ruffieux SA, à Bulle.

Selon la décision de l'Assemblée des délégués du 21 novembre 2019, la contribution de fonctionnement est de Fr. 9.-- par habitant, pondérée à raison de 25% de la population légale et de 75% par la population légale x l'IPF et la contribution au Fonds régional d'investissement qui s'élève à Fr. 750'000.--.

Il donne la parole à Mme Nadine Gobet pour la présentation des comptes 2023.

**Mme Gobet** relève que dès l'année 2022, les comptes sont présentés selon le plan comptable MCH2 alors que le budget 2023 a été établi en fin d'année 2022, soit selon l'ancien plan comptable. Etant donné que le plan comptable MCH2 comprend de nombreux postes supplémentaires, il n'a pas été possible de faire correspondre ces derniers avec l'ancien plan comptable, raison pour laquelle, les postes détaillés ont été mis à zéro.

## Comptes de résultats

### Comptes de résultats

0 Administration générale	
<b>0110 Assemblée des délégués, Comité, Commissions</b>	
0110.3000.00	Jetons de présence *1
0110.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif
0110.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour allocations familiales
0110.3102.00	Publications FOSC
0110.3132.00	Honoraires de l'organe de révision
0110.3170.00	Frais de déplacement, frais de réception et autres frais
<b>0220 Services généraux</b>	
0220.3010.00	Rémunération Secrétariat régional *2
0220.3010.01	Frais Secrétariat régional *2
0220.3090.00	Formation et perfectionnement
0220.3102.00	Photocopies, impressions
0220.3130.01	Téléphones, affranchissements
0220.3130.02	Cotisations *3
0220.3130.03	Frais bancaires
0220.3133.00	Frais d'informatique, internet *4
0220.3158.00	Contrat de maintenance informatique *5
0220.3199.00	Autres charges d'exploitation
<b>9 Finances</b>	
<b>9610 Intérêts</b>	
9610.4400.00	Intérêts des capitaux *6
<b>8 Economie publique</b>	
<b>8500 Promotion économique</b>	
8500.3636.01	Participations diverses et dons
8500.3130.01	Mandats à des tiers *7
8500.4611.00	Mandat de prestations
8500.4612.00	Contribution des communes *8
8500.3501.01	Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement/réserve du compte de fonctionnement *9
<b>Sous-total</b>	

Notes :

\*1 Jetons et indemnités pour la participation aux comités, assemblées et commissions

\*2 Activités courantes du Secrétariat régional auxquelles s'ajoute la rémunération d'une juriste engagée à 50 % et à partir du 1er octobre 2022, d'une chefie de projet pour la mise en œuvre du Plan directeur régional engagée à 80%

\*3 Cotisations annuelles payées à : FrîUp, Parc Naturel Régional, Espace Suisse, Région Capitale Suisse, Innoreg

\*4 Frais annuels liés au site

\*5 Maintenance de l'application smartphone !-Gruyère pour les communes gruériennes

\*6 Intérêts compte BCF + intérêts placement à terme CIC Fr. 2'000'000.- du 01.01. au 12.07.2023 et intérêts cours du 12.07. au 31.12.2023 du placement à terme CIC de Fr. 1'000'000.-

\*7 Mandat à Archam pour conseils en matière d'aménagement du territoire et mandat agence de communication pour soirée d'informations du 29.06.2023 sur Fusion25, y compris impression de brochures

\*8 Dès 2021, les contributions de fonctionnement ont doublé et s'élèvent à Fr. 9.- par habitant, pondérées à raison de 25 % par la population légale et à raison de 75 % par la population légale x l'IPF

\*9 Vu la nouvelle répartition des contributions communales dès 2021, avance du compte de fonctionnement au Fonds régional d'investissement

**Mme Gobet** reprend les divers postes ainsi que chacune des remarques et les détaille.

Les comptes de l'ARG sont en-dessous du budget. Cela est notamment dû au fait qu'il y a eu moins de séances et que l'ARG avait envisagé que le Plan directeur régional (PDR) serait approuvé en 2023 et, de ce fait, les commissions permanentes de mise en œuvre du PDR auraient pu débuter leurs travaux, ce qui ne fut pas le cas puisque le PDR a été approuvé sous réserve de conditions d'approbation. Ces dernières ont été mises en consultation le 31 mai 2024.

**Mme Gobet** reprend chaque poste et les détaille. Elle relève que le compte de résultat 2023 présente un montant de Fr. 55'825.32 en faveur du Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement alors que le budget 2023 prévoyait un montant de Fr. 2'900.--.

Elle demande s'il y a des questions ou remarques et constate que ce n'est pas le cas.

## Comptes d'utilisation des fonds d'investissement

### Comptes d'utilisation des fonds d'investissements

8 Economie publique  
 8500 Promotion économique  
 8500.5720.01 Projet de télésiège de Moléson \*10  
 8500.5720.02 Concept directeur du tourisme régional : 2ème étape \*11  
 8500.5720.03 Panneaux touristiques sur l'A12 \*12  
 8500.5720.06 Crédits-cadres pour mandats à des tiers pour projets d'intérêt régional \*13  
 8500.5720.07 Mandat pour la réalisation du Plan directeur régional \*14  
 8500.5720.08 1er crédit complémentaire pour la réalisation du Plan directeur régional \*14  
 8500.5720.09 2ème crédit complémentaire pour la réalisation du Plan directeur régional \*14

#### Origine des fonds

8500.6720.00 Contributions ordinaires \*15  
 8500.4501.02 Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement \*9

#### Sous-total

Variation des disponibilités

Total

Crédit voté	COMPTES 2023		BUDGET 2023		COMPTES 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
935 624.35	805 825.32	1 004 500.00	752 900.00	86 845.35	909 744.65	
935 624.35	805 825.32	1 004 500.00	752 900.00	86 845.35	909 744.65	
924 500.00	924 500.00		924 500.00		0.00	
150 000.00	0.00		0.00		0.00	
35 000.00	0.00		0.00		0.00	
80 000.00	0.00		80 000.00		0.00	
300 000.00	0.00		0.00		0.00	
80 000.00	0.00		0.00		25 766.95	
70 000.00	11 124.35		0.00		61 078.40	
		750 000.00		750 000.00		750 000.00
		55 825.32		2 900.00		159 744.65
<b>1 639 500.00</b>	<b>935 624.35</b>	<b>805 825.32</b>	<b>1 004 500.00</b>	<b>752 900.00</b>	<b>86 845.35</b>	<b>909 744.65</b>

Notes :

\*9 Vu la nouvelle répartition des contributions communales dès 2021, avance du compte de fonctionnement au Fonds régional d'investissement

\*10 Télésiège des Joux à Moléson : dernière infrastructure à réaliser sur les cinq projets soutenus par l'ARG, selon décision de l'Assemblée des délégués du 06.11.2008. Construction en 2023 du projet prévu initialement en 2015

\*11 Mandat confié à la HES SO Valey - Institut du tourisme pour le Concept directeur du tourisme régional : 1<sup>ère</sup> étape terminée (Fr. 50'000.- selon décision de l'Assemblée des délégués du 24.05.2018) et 2<sup>ème</sup> étape telle que prévue initialement de Fr. 150'000.- selon décision de l'Assemblée des délégués du 19.11.2020. Solde en 2024

\*12 Participation reportée en 2024 pour les nouveaux panneaux touristiques d'accueil à installer sur l'autoroute A12 (sortie de Bulle et Rossens) : coût total estimé à Fr. 70'000.- pour 4 panneaux, pris en charge par moitié, par La Gruyère Tourisme et l'autre moitié par l'ARG selon décision de l'Assemblée des délégués du 18.11.2022

\*13 Attribution de différents mandats pour des projets. Dès le budget 2018, une partie de ces dépenses figure dans le compte de fonctionnement et l'autre partie, dans le Fonds régional d'investissement (position 8500.5720.06) comme crédits-cadres destinés à des projets d'intérêt régional.

\*14 Le détail des dépenses figurera dans un 2<sup>ème</sup> temps dans les comptes. Aucune dépense en 2023

\*15 Mandat attribué à la Société Archan & Partenaires SA pour la réalisation du Plan directeur régional, y compris les études complémentaires à réaliser. Fr. 300'000.- selon décision de l'Assemblée des délégués du 22.11.2018, crédit complémentaire No 1 de Fr. 80'000.- selon décision de l'Assemblée des délégués du 26.05.2021 et crédit complémentaire No 2 de Fr. 70'000.- selon décision de l'Assemblée des délégués du 11.05.2022

\*16 Dès 2021, l'alimentation du Fonds régional d'investissement a diminué de Fr. 1'000'000.- à Fr. 750'000.- par année, afin de compenser l'augmentation de la contribution annuelle de fonctionnement

**Mme Gobet** fait savoir que le télésiège des Joux à Moléson a été construit en 2023 alors qu'initialement, il était prévu en 2015. L'ARG s'est donc enfin acquittée de sa participation de Fr. 924'500.--, montant provisionné au préalable. Pour rappel, c'est en 2008 que l'Assemblée des délégués a pris cette décision. Elle reprend chaque compte et donne des informations.

Elle demande s'il y a des questions ou remarques et constate que la parole n'est pas demandée.

Bilan

## Association Régionale La Gruyère ARG

## BILANS COMPARES AU 31.12.2022 ET AU 31.12.2023

		31.12.2023	31.12.2022
<b>1 ACTIF</b>			
10 Patrimoine financier (PF)		4 152 585.50	4 243 219.23
100 Disponibilités et placements à court terme		3 506 324.91	3 642 842.15
1002 Banque		3 506 324.91	3 642 842.15
10020.00 BCF, cpté courant no 11.16.083603-08		2 497 757.55	1 642 842.15
10020.01 CIC, cpté courant no 05370848.1001		8 567.36	0.00
10021.00 CIC dépôt à terme no 115976392 (12.07.2022 - 12.07.2023 taux 0.65%)		0.00	2 000 000.00
10021.01 CIC dépôt à terme no 137822776 (12.07.2023 - 12.07.2024 taux 1.95%)		1 000 000.00	0.00
101 Crédances		184 566.94	593 227.08
1010 Crédances résultant de livraisons de prestations envers des tiers		5 003.10	0.00
10101.00 Crédance résultant de l'impôt anticipé		5 003.10	0.00
1011 Comptes courants envers tiers		179 563.84	593 227.08
10110.00 C/C Projet Centre sportif *16		179 563.84	140 848.43
10111.00 C/C Patinoire provisoire Le Pâquier *17		0.00	452 378.65
104 Actifs de régularisation		461 693.65	7 150.00
1041 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation		461 693.65	7 150.00
10410.00 Régularisation charges de biens, services et autres charges d'exploitation *18		461 693.65	7 150.00
14 Patrimoine administratif (PA)		1.00	1.00
1455 Participations aux entreprises privées		1.00	1.00
14550.00 Tires (Espace Gruyère SA - Les Bains de Charmey en Gruyère SA - Remontées Mécaniques Fribourgeoises SA) *19		1.00	1.00
<b>Total de l'actif</b>		<b>4 152 586.50</b>	<b>4 243 220.23</b>
<b>2 PASSIF</b>			
20 Capitaux de tiers		297 680.65	258 515.35
200 Engagements courants		258 947.75	125 493.35
2000 Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers		258 947.75	125 493.35
20000.00 Crédanciers *20		258 947.75	125 493.35
204 Passifs de régularisation		38 732.90	133 022.00
2041 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation		38 732.90	133 022.00
20410.00 Régularisation charges de biens, services et autres charges d'exploitation *21		38 732.90	133 022.00
29 Capital propre		3 854 905.85	3 984 704.88
291 Fonds enregistrés sous capital propre		251 675.95	195 850.63
29100.00 Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement en connexion avec le Fonds régional d'investissement *9		251 675.95	195 850.63
299 Excédent (+) ou Découvert (-1) du bilan		3 603 229.90	3 788 854.25
2990 Résultat annuel		-185 624.35	663 154.65
29900.00 Résultat annuel *22		-185 624.35	663 154.65
2999 Résultats cumulés des années précédentes		3 788 854.25	3 125 699.60
29990.00 Dette / Fortune nette *23		3 788 854.25	3 125 699.60
<b>Total du passif</b>		<b>4 152 586.50</b>	<b>4 243 220.23</b>

\*9 Vu la nouvelle répartition des contributions communales dès 2021, avance du compte de fonctionnement au Fonds régional d'investissement  
 \*16 Paiement par l'ARG des factures du Projet Centre sportif depuis l'acceptation du projet par la population et les communes, dans l'attente de l'ouverture d'un compte et d'une ligne de crédit  
 \*17 Paiement par l'ARG des factures de la construction de la patinoire provisoire à Le Pâquier, a été décompté aux communes par l'AISG en 2023 pour remboursement à l'ARG  
 \*18 Intérêts courus du 12.07. au 31.12.2023 du placement à terme de Fr. 1'000'000.- auprès de CIC, remboursement à recevoir de l'AISG pour la patinoire provisoire Le Pâquier  
 \*19 Il ne s'agit pas de patrimoine financier car ces titres n'ont pas été achetés dans le but d'obtenir un revenu, donc ne pas réévaluer (selon remarque du Scm)  
 \*20 Factures payées en totalité au début 2024  
 \*21 Factures concernant l'exercice 2023 reçues en 2024  
 \*22 Résultat = variation des disponibilités (Fr. - 125'799.03) diminuée de l'avance du compte de fonctionnement au Fonds régional d'investissement (Fr. 55'825.32)  
 \*23 Fortune au 31.12.2023 = Fr. 3'603'229.90, soit fortune au début d'exercice Fr. 3'788'854.25 diminué du résultat annuel Fr. - 185'624.35

Selon **Mme Gobet**, l'ARG avance l'argent à l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » (AISG) qui remboursera l'ARG lorsqu'elle aura ouvert un compte. En outre, l'AISG n'ayant pas de disponibilité, l'ARG a avancé l'argent pour la patinoire provisoire à hauteur de Fr. 452'378.65, montant que l'AISG a remboursé.

Aux comptes passifs figurent les paiements à effectuer, soit une partie des jetons de présence 2023, les factures d'honoraires 2023 ainsi qu'un solde créancier pour la patinoire provisoire à Le Pâquier.

Elle demande s'il y a des questions ou remarques et constate que ce n'est pas le cas.

#### 4.2 Présentation du Rapport de l'organe de révision

**M. le Président** donne la parole à **Mme Gobet** pour la lecture du Rapport de l'organe de révision du 24 mai 2024 de la Fiduciaire Ruffieux SA qui a été dispensée d'être présente à cette assemblée et qui recommande l'approbation des comptes 2023.

#### 4.3 Préavis de la Commission financière

**M. le Président** donne la parole à M. Nicolas Hassler, Président de la Commission financière qui s'est réunie le 10 juin 2024 pour l'examen des comptes.

**M. Hassler** lit le rapport de la Commission financière du 11 juin 2024 qui recommande aux délégués l'approbation des comptes 2023.

#### 4.4 Approbation des comptes 2023 et décharge aux organes responsables

**M. le Président** demande si la parole est demandée et constate que ce n'est pas le cas. Il passe au vote.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité les comptes 2023 de l'Association Régionale la Gruyère et donne décharge aux organes responsables.

### 5. Plan directeur régional : informations et suite

**M. le Président** fait un bref rappel de la situation :

- Le Plan directeur régional (PDR) a été approuvé le 29 août 2023 par le Conseil d'Etat, sous réserve de conditions d'approbation et diverses remarques ont été émises. L'ARG dispose d'un délai d'un an pour adapter son PDR et l'adresser au Conseil d'Etat pour approbation finale. Ce travail a été effectué ces derniers mois et l'ensemble des remarques formulées par les Services cantonaux a pu être pris en compte dans ce nouveau projet. Les conditions d'approbation du PDR ont été mises en consultation le 31 mai 2024 pour une durée de deux mois, soit jusqu'au 31 juillet 2024. A noter que les communes gruériennes ainsi que Mobul disposent d'un délai plus long, soit jusqu'au 23 août 2024 pour communiquer leurs ultimes prises de position et de préférence, par courriel à l'adresse [info@regiongruyere.ch](mailto:info@regiongruyere.ch) ou par courrier postal à l'adresse du secrétariat de l'ARG, Rue de la Condémine 56 à 1630 Bulle.
- Le 6 juin 2024, une séance d'information destinée à l'ensemble des communes a eu lieu. Le mandataire de l'ARG, le Bureau Archam & Partenaires SA, représenté par M. Alain Renaud, Chef de projet et M. Rémi Gendre, Collaborateur, ont présenté toutes les propositions d'adaptations aux conditions d'approbation et M. Renaud a répondu à toutes les questions.

Pour toute information complémentaire, les communes peuvent, soit prendre contact avec le secrétariat de l'ARG car une suppléance a été organisée durant l'absence, pour cause de congé maternité, de Mme Thérèse Sottas, soit auprès de notre mandataire le Bureau Archam & Partenaires SA à l'adresse courriel [r.gendre@archam.ch](mailto:r.gendre@archam.ch).

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou remarques et constate que ce n'est pas le cas.

## 6. Votation du 9 juin 2024 sur la poursuite d'une commune unique : information et suite

Cette votation fut un exercice démocratique. Selon **M. le Président**, l'ARG a communiqué de manière équitable et objective, tant au niveau de l'information qu'au niveau de la documentation. Il remercie Mesdames et Messieurs les Syndics qui ont pris part en tant qu'intervenants aux soirées d'information mises sur pied dans chacun des secteurs de la Gruyère ainsi qu'à Jaun où une séance en langue allemande a eu lieu. Il remercie aussi les membres du Comité de direction qui l'ont accompagné lors de ces séances. Les remarques et questions posées par la population furent intéressantes et constructives.

Les résultats sont clairs. 58% de la population a dit non contre 42% de oui. Quant aux communes, 22 communes ont dit non et trois communes ont dit oui. Cette clarté était souhaitée et elle facilite l'interprétation de la votation. Le modèle de commune unique semble compromis, du moins à ce stade.

**M. le Président** réitère sa conviction qu'il était juste, après huit ans de travaux, de sonder la population afin de savoir si les citoyennes et citoyens de notre district s'identifiaient à ce projet ambitieux.

42% de la population était prête à poursuivre les réflexions ce qui, pour un projet aussi novateur et ambitieux, est impressionnant. Dans les 58% qui ont dit non, une partie de la population ne souhaitait pas une commune unique mais est désireuse de changements, tel que l'a constaté l'ARG lors des soirées d'information ce qui amène **M. le Président** à dire qu'il existe aujourd'hui une large part de la population qui souhaite un changement ou, à tout le moins, une amélioration de la gouvernance communale.

La Conférence des Syndics composée des 25 Syndics de la Gruyère qui officie en tant que Comité de pilotage (CoPil), s'est réunie le 12 juin 2024. Après examen des résultats, elle a décidé :

- 1) Le CoPil prend acte de l'avis de la population gruérienne et met un terme au projet de commune unique en Gruyère.
- 2) Le CoPil décidera lors de la prochaine Conférence des Syndics du 25 septembre 2024 de la suite à donner à la Conférence régionale, à savoir de la dissoudre ou de l'adapter.
- 3) Dans l'intervalle, chaque membre du CoPil continue à mener des réflexions avec son exécutif sur la question de la gouvernance.

En parallèle à ces trois décisions, dès cet automne, la Préfecture visitera chaque Conseil communal du district afin d'aborder, entre autres, la question de la gouvernance communale et de connaître la volonté des exécutifs sur cet important dossier.

Les réflexions se poursuivront sur la constitution d'un groupe de travail émanant de la Conférence des Syndics, afin de réfléchir sur les thèmes prioritaires à traiter pour la suite des opérations.

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou remarques et constate que ce n'est pas le cas.

## 7. Divers

**M. le Président** demande aux délégués si un point doit être abordé et constate que la parole n'est pas demandée.

**M. le Président** remercie ses collègues du Comité de direction pour cette année passée en leur compagnie et qui fut une année très enrichissante, portée par de nombreux projets. Il tient également à remercier la Commune de Grandvillard pour son accueil.

Pour les délégués de l'ARG, également délégués de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » (AISG), une pause de 15 minutes a lieu. S'ensuivra l'Assemblée des délégués de l'AISG après laquelle la Commune de Grandvillard a le plaisir de convier les délégués de l'ARG et de l'AISG à participer à un apéritif offert par la Commune.

L'Assemblée est levée à 18 heures 10.

**Association Régionale la Gruyère**

Le Président :

Vincent Bosson, Préfet



La Secrétaire régionale :

Nadine Gobet



Bulle, le 2 juillet 2024/NGO-pga

Distribution par courriel : - Mmes et MM. les délégués  
- Conseils communaux  
- Comité de direction  
- Commission financière